

En raison de la covid-19, cette publication est complétée par [un supplément exceptionnel](#).

Fin juin 2020, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, résidant en France entière, est estimé à 4,39 millions de foyers (contre 4,33 millions de foyers observés fin mars 2020). Les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,46 milliards d'euros au deuxième trimestre 2020, en hausse de 5,6 % par rapport au trimestre précédent (données comptables).

Les dépenses versées aux allocataires au titre des droits d'avril, mai et juin (données statistiques) seraient également orientées à la hausse par rapport au trimestre précédent (+ 5,7 %). Cette évolution est à relier à la combinaison de trois phénomènes : (i) la forte saisonnalité de la prestation dont les versements diminuent chaque année au premier trimestre avant de rebondir au second (+ 3,2 %), (ii) l'application des mesures de maintien de droits prises dans le cadre de la crise sanitaire (+ 0,1 %), et (iii) une augmentation des dépenses nettes (corrigées des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles) de 2,1 % qui masque deux dynamiques contradictoires que sont la revalorisation du SMIC de janvier (effet baissier) et les mesures de chômage partiel (effet haussier). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires serait en progression de 1 %, dont 0,7 % d'évolution nette (corrigée des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles).

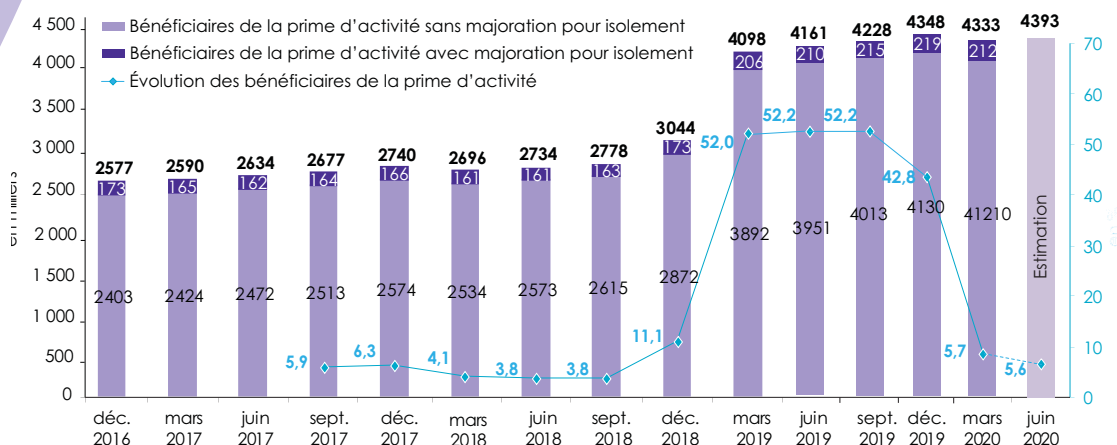
La situation en juin 2020, en bref

Fin juin 2020, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, résidant en France entière, est estimé à 4,39 millions de foyers, correspondant à une hausse des effectifs de 231 000 par rapport à fin juin 2019 (soit + 5,6 %, [graphique 1](#)). Selon les données comptables, les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,46 milliards d'euros au deuxième trimestre 2020, en progression de 0,1 milliard d'euros par rapport au deuxième trimestre 2019 (données comptables, [Zoom sur les dépenses présenté en annexe](#)). Il convient de noter que la forte augmentation du chômage intervenue en avril 2020 n'impacte qu'à la marge les droits à la prime d'activité ce trimestre, car la prime d'activité est due dès lors qu'un revenu d'activité a été perçu dans l'un des trois mois précédant le trimestre au titre duquel le calcul du droit est réalisé. Les revenus considérés pour un paiement de prime d'activité au deuxième trimestre sont donc ceux des mois de novembre à mai, soit dans tous les cas au moins un mois avant la hausse du chômage d'avril.

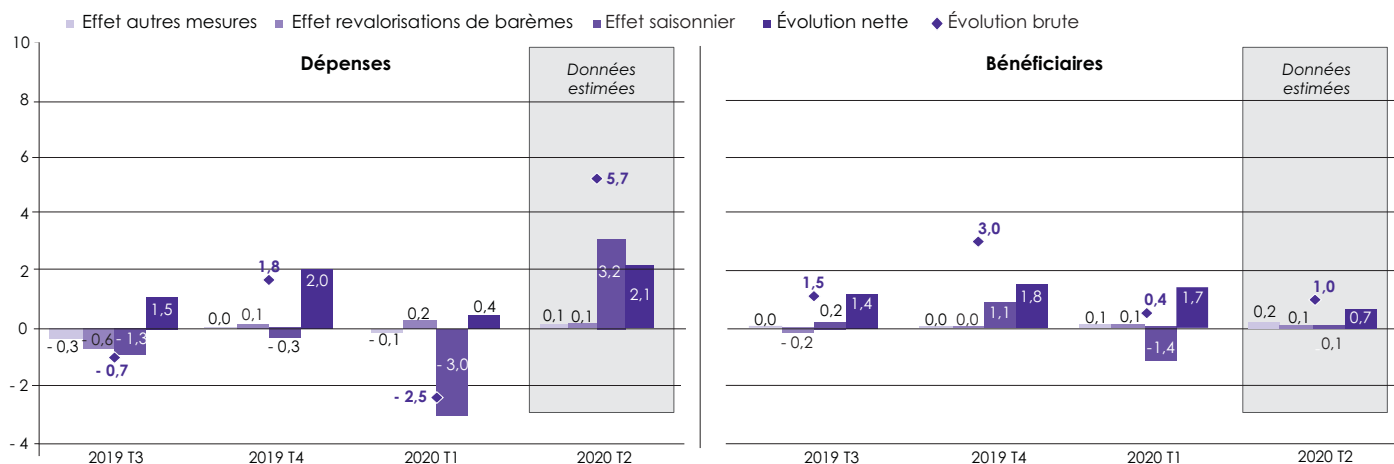
Les données définitives de mars 2020

Selon les données définitives de mars 2020, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé la prime d'activité à 4,33 millions de foyers, pour un montant moyen de 180 euros par mois. Dans la publication précédente (n° 17), le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité était estimé à 4,32 millions début 2020, soit une sous-estimation de 13 000 foyers. Les effectifs connaissent une croissance de 5,6 % entre début 2019 et début 2020. Ces évolutions sont liées à un marché de l'emploi relativement dynamique tout au long de l'année 2019 et au début de l'année 2020 et surtout au fait qu'au premier trimestre 2019, la réforme de la prime d'activité n'était pas complètement montée en charge.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) – données définitives



Source : Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. *Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

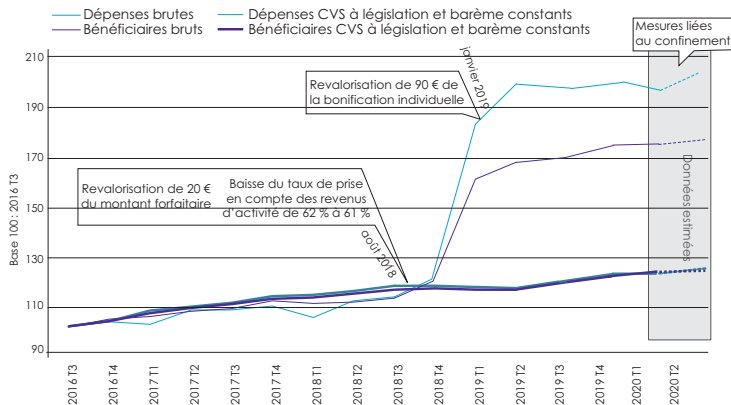
Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

L'évolution du nombre moyen de bénéficiaires et des dépenses de prime d'activité en mois de droit peut être analysée en distinguant la composante tendancielle des autres effets (modifications du barème, impact des mesures nouvelles et variations saisonnières). Les dépenses versées au titre des droits du 1^{er} trimestre 2020 (en données brutes) diminuent de 2,5 %, par rapport au trimestre précédent, la contribution négative des variations saisonnières (- 3 %), étant atténuée par une légère hausse en tendance (+ 0,4 %) et un effet « revalorisation de barèmes » positif à hauteur de 0,2 % (graphique 2). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires connaît une croissance de 0,4 %. En neutralisant les effets saisonniers, les revalorisations et les mesures nouvelles, les effectifs progressent de 1,7 % en lien avec le dynamisme du marché du travail pendant cette période. Les dépenses versées au titre des droits d'avril, mai et juin 2020 seraient en hausse de 5,7 % par rapport au trimestre précédent. Cette forte croissance s'expliquerait essentiellement par la contribution positive de la composante saisonnière (+ 3,2 %), à laquelle s'ajoute l'effet des mesures (+ 0,1 %) prises dans le cadre de la crise sanitaire (maintien des droits des bénéficiaires les plus vulnérables et suspension des actions de contrôle). Par ailleurs, nettes des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles, les dépenses connaîtraient une hausse marquée de 2,1 % essentiellement liée au dispositif exceptionnel de chômage partiel. En effet celui-ci a permis un maintien dans l'emploi des allocataires de la prime d'activité, mais avec des ressources moindres, ce qui a conduit pour une majorité d'entre eux à une augmentation du montant de la prime versée. Cette estimation doit cependant être considérée avec prudence car la saisonnalité de la prestation semble avoir été modifiée avec la réforme de 2019. Le nombre de bénéficiaires connaîtrait une hausse de 1 % (données brutes), soit + 0,7 % nette des variations saisonnières mesures réglementaires. Cette hausse du nombre d'allocataires pourrait s'expliquer par le fait que le dispositif exceptionnel de chômage partiel en ne compensant pas totalement les ressources des personnes en emploi a pu conduire certaines d'entre elles à se trouver éligibles à la prime d'activité. Cette hausse du nombre d'allocataires est toutefois moindre que la hausse des dépenses (+ 2,1 %) car si le dispositif exceptionnel de chômage partiel impacte à la marge le nombre d'allocataires, une forte proportion d'entre eux en a bénéficié en ce 2^e trimestre 2020. Leur emploi a été préservé, mais leur salaire n'a pas été totalement compensé ce qui a conduit à une hausse du montant de prime d'activité pour la majorité d'entre eux.

Comprendre les évolutions de longue période

Depuis la mise en place de la prime d'activité, les dépenses et le nombre moyen de bénéficiaires ont connu une croissance continue en données brutes (de respectivement 1,5 % et 1,4 % en moyenne chaque trimestre), suivie d'une très forte hausse au dernier trimestre 2018, puis d'une accélération au 1^{er} trimestre 2019, en lien avec la revalorisation de la bonification individuelle (graphique 3). Au cours des trois trimestres suivants, la progression des dépenses et des effectifs s'est nettement ralentie. Au 1^{er} trimestre 2020, les dépenses brutes étaient orientées à la baisse et le nombre de bénéficiaires a connu une relative stabilité. Toutefois, la saisonnalité et les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire ont provoqué un rebond des dépenses au 2^e trimestre 2020, essentiellement lié au dispositif exceptionnel de chômage partiel. En tendance, c'est-à-dire une fois neutralisées des revalorisations de barèmes, des autres mesures réglementaires et de la saisonnalité, les dépenses et les effectifs ont augmenté respectivement de 2,0 % et 1,8 % en moyenne chaque trimestre jusqu'au 3^e trimestre 2018, en lien avec la baisse continue du chômage observé sur la période. Depuis la revalorisation de la bonification individuelle, les dépenses et le nombre de bénéficiaires ont connu une évolution tendancielle relativement stable au cours du 1^{er} semestre 2019, qui s'est orientée à la hausse au 2^e semestre. Au 1^{er} trimestre 2020, cette croissance s'élève respectivement à 0,4 % et 1,7 % pour les dépenses et les effectifs, avant de rebondir au 2^e trimestre (+ 0,6 % pour les allocataires et + 2,1 % pour les dépenses).

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ de la prime d'activité chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants⁽²⁾, en base 100)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. ⁽¹⁾ Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. ⁽²⁾ Données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires.